

PROCES VERBAL
De SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 Juillet 2020.

Le Quatre Juillet Deux Mille Vingt à Dix Sept Heures Trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **BORDES Francis, Maire**.

Date de la convocation : 30 Juin 2020.

Présents : Mrs et Mmes BEZOS Jérémie, BEZOS Laurence, BRESSAN Christine, CAUSSE Marcel, CAZAUBONNE Jean Marc, DUMAS Delphine, LACROIX Bernadette, LYONNAZ Jean Pierre, MONGE Sébastien, SAINT MARC Claire, VERGIER Antoine.

Secrétaire de séance : Mme BEZOS Laurence.

1) Installation du conseil municipal.

La séance est levée par le maire sortant, Mr BORDES Francis.
Mr VERGIER et Mr LYONNAZ sont déclarés assesseurs.

1) Candidat au poste de maire.

Mr BEZOS Jérémie est le seul candidat.
Mr BEZOS Jérémie est élu à :
10 voix
1 blanc
Mr BEZOS est déclaré maire.

2) Election du nombre d'adjoints.

Mr le maire demande à voter pour déterminer le nombre d'adjoints, 3 est le nombre maximum d'adjoints pour une communes de - 1000 habitants.

Résultat des votes

09 voix pour 3 adjoints
01 nul
01 blanc
3 adjoints siégeront au conseil municipal.

3) Vote du 1^{er} adjoint.

Candidat au poste de 1^{er} adjoint
Mr LYONNAZ Jean Pierre est le seul candidat
Mr LYONNAZ Jean Pierre est élu 1^{er} adjoint avec

10 voix pour

01 blanc

Mr LYONNAZ Jean Pierre est déclaré 1^{er} adjoint.

3) Vote du 2ème adjoint.

Candidat au poste de 2ème adjoint

Mr CAZAUBONNE Jean Marc est le seul candidat

Mr CAZAUBONNE Jean Marc est élu 2^{ème} adjoint avec

09 voix pour

02 blancs

Mr CAZAUBONNE Jean Marc est déclaré 2ème adjoint.

3) Vote du 3ème adjoint.

Candidat au poste de 3ème adjoint

Mme BEZOS Laurence est la seule candidate

Mme BEZOS Laurence est élue 3^{ème} adjointe avec

10 voix pour

01 blanc

Mme BEZOS Laurence est déclarée 3ème adjointe.

2) Lecture de la charte de l' élu local.

Mr le maire procède à la lecture de la charte de l' élu local qui précise le procès-verbal

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.

5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

3) Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Le conseil municipal donne délégation à Mr le Maire pour représenter la commune d'ANTAGNAC, signer les documents au bon fonctionnement de la collectivité.

Résultat du vote 11 voix pour.

4) Délégation du Conseil Municipal aux adjoints.

Le conseil municipal donne délégation aux 3 adjoints pour représenter la commune d'ANTAGNAC, signer les documents au bon fonctionnement de la collectivité.

Résultat du vote 11 voix pour.

5) Désignation des membres dans les commissions municipales.

- Commission des chemins : Mmes et Mrs CAZAUBONNE Jean Marc, LACROIX Bernadette, LYONNAZ Jean Pierre, MONGE Sébastien.

- Commission bâtiments communaux : Mmes et Mrs BEZOS Laurence, CAZAUBONNE Jean Marc, MONGE Sébastien, VERGIER Antoine.

- Commission urbanisme : Mrs LYONNAZ Jean Pierre, MONGE Sébastien.

- Commission école et scolaire : Mmes et Mrs BRESSAN Christine, DUMAS Delphine, SAINT MARC Claire, VERGIER Antoine.

- Commission Défense et incendie :
Mr CAZAUBONNE Jean Marc.

- Commission Syndicat de l'eau :
Titulaires : Mme BEZOS Laurence, Mr BEZOS Jérémie.
Suppléants : Mme BRESSAN Christine, Mme DUMAS Delphine.

- Commission Territoire d'énergie 47 (SDEE47) :
Titulaires : Mr CAUSSE Marcel, Mr MONGE Sébastien.
Suppléants : Mr CAZAUBONNE Jean Marc, Mme SAINT MARC Claire.

- Commission SIVU Chenil et Fourrière du Lot et Garonne :
Titulaire : Mr MONGE Sébastien.
Suppléant : Mme LACROIX Bernadette.

- Commission S.I.E.M DE Bouglon :
Titulaire : Mme SAINT MARC Claire.
Suppléant : Mr VERGIER Antoine.

- Commission SCOT :
Titulaires : Mr BEZOS Jérémie, Mr LYONNAZ Jean Pierre.
Suppléant : Mme LACROIX Bernadette, Mme BEZOS Laurence.

- Commission Informatique et réseau (A.G.E.D. I) :

Titulaires : Mr LYONNAZ Jean Pierre, Mme SAINT MARC Claire.

Suppléant : Mr VERGIER Antoine, Mme BRESSAN Christine.

- Commission commerces et entreprises :

Titulaires : Mmes DUMAS Delphine, BEZOS Laurence, Mr CAZAUBONNE Jean Marc.

A nommer 2 administrés.

- Commission agricole :

Titulaires : Mme SAINT MARC Claire, Mme LACROIX Bernadette.

A nommer 2 administrés.

- Commission impôts :

Titulaires : Mme BEZOS Laurence, Mr CAZAUBONNE Jean Marc.

Présenter 24 noms d'habitants au CIDD.

- Commission environnement, chemins, randonnées pédestres :

Titulaires : Mr VERGIER Antoine, Mr CAZAUBONNE Jean Marc.

A nommer 2 habitants ou 2 volontaires.

- Commission communication :

Mr LYONNAZ Jean Pierre, Mme BRESSAN Christine.

- Commission sociale :

Mme BRESSAN Christine, Mme DUMAS Delphine.

A nommer 2 habitants.

- Commission électorale :

Mr MONGE Sébastien, Mme SAINT MARC Claire.

A nommer 2 habitants.

La séance est clôturée par Monsieur Le Maire le 04 Juillet 2020 à 18H48.